

## Nuptialité et maintien de la polygamie en milieu urbain au Mali

### NUPTIALITY AND THE PERSISTENCE OF POLYGAMY IN URBAN AREAS IN MALI

### NUPCIALIDAD Y CONSERVACION DE LA POLIGAMIA EN MEDIO URBANO EN MALI

Richard Marcoux

Volume 26, numéro 2, automne 1997

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/010231ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/010231ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association des démographes du Québec

ISSN

0380-1721 (imprimé)

1705-1495 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Marcoux, R. (1997). Nuptialité et maintien de la polygamie en milieu urbain au Mali. *Cahiers québécois de démographie*, 26(2), 191–214.  
<https://doi.org/10.7202/010231ar>

#### Résumé de l'article

Différents modèles d'analyse ont été proposés pour tenter de comprendre les bases du mariage polygamique en Afrique. De nombreux auteurs ont annoncé le déclin imminent de la polygamie et ce, plus particulièrement en milieu urbain, laissant entendre qu'il existe une inadéquation entre cette institution matrimoniale et le mode de vie urbain. Les données dont on dispose pour le Mali nous permettent de remettre en question cette perspective. Bien qu'on ait assisté à des transformations importantes des schémas de nuptialité en zone urbaine au Mali (augmentation du célibat et élévation de l'âge moyen au mariage), il demeure néanmoins que l'incidence de la polygamie n'a pas connu de modifications sensibles de 1960 à 1987. L'examen de quelques caractéristiques économiques des femmes en union polygame et des ménages auxquels elles appartiennent semble offrir certaines pistes de recherche fort intéressantes pour nous aider à mieux comprendre le maintien de cette institution matrimoniale dans certaines villes africaines.

## **Nuptialité et maintien de la polygamie en milieu urbain au Mali**

Richard MARCOUX \*

La conférence du Caire de 1994 a été l'occasion de s'interroger une fois de plus sur les tendances démographiques à travers le monde. À nouveau, l'Afrique a grandement attiré l'attention des participants. Avec un taux annuel d'accroissement de la population de l'ordre de 2,8 %, le continent africain devrait connaître la plus importante croissance démographique au cours des prochaines décennies (Nations Unies, 1995 : 5). Les taux de natalité relativement élevés que l'on retrouve dans de nombreux pays d'Afrique expliquent principalement ces niveaux importants de croissance de la population. La transition démographique semble donc se faire attendre !

Dans son livre, qui fait maintenant figure d'ouvrage de référence, Jean-Claude Chesnais écrit que les faiblesses de la théorie de la transition démographique «paraissent résider plutôt là où on les situe le moins : cette théorie est muette, en effet, sur le rôle régulateur joué par les migrations [...] [et] sur le jeu de la nuptialité» (Chesnais, 1986 : 10). Cette critique semble avoir contribué à susciter un regain d'intérêt pour l'étude de la nuptialité, qui demeurerait relativement marginale

---

\* Département de sociologie, bureau 2467, Pavillon Charles-De Koninck, Université Laval, Québec, Canada G1K 7P4. Une première version de ce texte a été présentée sous forme de communication lors de la Conférence «Femmes, famille et population» organisée par l'Union pour l'étude de la population africaine (UEPA) à Ouagadougou (Burkina Faso), du 24 au 30 avril 1991. Je tiens à remercier M. Sékouba Diarra, du ministère du Plan du Mali, de l'aide qu'il m'a apportée pour l'utilisation des données de l'enquête démographique de 1985. Je veux également remercier Victor Piché et trois évaluateurs anonymes des CQD pour les critiques et les commentaires qu'ils ont fait sur une version antérieure de ce texte. Bien entendu, les propos qui suivent n'engagent que leur auteur.

dans les travaux de recherche démographiques (Gendreau et Gubry, 1988; Chojnacka, 1993).

La République du Mali est sûrement un terrain fort intéressant pour les recherches sur ce thème. Si le continent africain se démarque des autres régions du monde, notamment pour l'universalité du mariage (la proportion de femmes non célibataires après 50 ans varie de 97 % à 99 % dans la plupart des pays africains [United Nations, 1988 : 79]), le Mali présente la particularité d'être l'un des rares pays du monde où l'écart entre l'âge moyen au mariage des hommes et celui des femmes dépasse 10 ans (United Nations, 1988 : 67). On sait également que l'institution polygamique qu'on retrouve en Afrique n'a pas d'équivalent sur les autres continents, du moins à une échelle aussi grande (van de Walle et Kekovole, 1988); or, le Mali est sûrement l'un des pays où cette pratique nuptiale est le plus répandue. En 1987, 85 % des mariages enregistrés à l'état civil l'ont été sous l'option polygamique plutôt que sous l'option monogamique <sup>1</sup> (CERPOD, 1991). Enfin, en 1976, la population masculine du milieu urbain présentait un taux de polygamie plus élevé que celle du milieu rural; selon les auteurs de l'analyse du recensement, ce fait est «contraire à la logique courante» (République du Mali, 1985a : 79).

C'est précisément cette logique courante que nous nous proposons ici de questionner. Ce texte comprend trois parties. La première est un essai de synthèse de la littérature sur la nuptialité africaine et porte plus précisément sur les écrits consacrés à la question de la polygamie. Nous tenterons de dégager les principaux cadres d'analyse qui ont été élaborés pour comprendre et prévoir l'évolution des différents schémas de nuptialité des populations où la polygamie est pratiquée. Nous verrons que la plupart des analyses explicatives de la polygamie ont porté sur les milieux agricoles et que, très souvent, les milieux urbains ont été présentés comme étant peu compatibles avec les structures familiales issues de la polygamie. La deuxième partie sera consacrée à une brève ana-

---

<sup>1</sup> Selon le *Code du mariage et de la tutelle* du Mali, lors de l'enregistrement du mariage civil, on doit préciser l'option de celui-ci : monogamique ou polygamique. «Le régime de polygamie est le régime de droit commun; autrement dit, lorsque le mari n'opte pas pour la monogamie, il est d'office polygame; il est censé avoir tacitement accepté de se soumettre au régime de polygamie» (Boye, 1987 : 14). L'option polygamique permet donc au mari de contracter légalement un nouveau mariage sans mettre un terme au mariage précédent.

lyse démographique de la nuptialité au Mali de 1960 à 1987, à partir de quelques indicateurs et de données originales. Nous examinerons l'évolution de l'intensité et du calendrier de la nuptialité, pour ensuite nous intéresser à l'incidence de la polygamie chez les individus en union. On verra que le milieu urbain malien est marqué par une hausse sensible de l'âge moyen au premier mariage, combinée à un maintien de la polygamie.

Comment expliquer cette résistance de l'institution polygamique, dont on a si souvent annoncé la disparition imminente ? La troisième partie nous permettra d'apporter quelques éléments de réponse. Elle s'appuiera sur une analyse sommaire des données de l'Enquête démographique du Mali de 1985, l'une des rares enquêtes démographiques à avoir accordé une attention particulière aux activités économiques et domestiques des femmes. Nous nous intéresserons aux statuts matrimoniaux des femmes en analysant les types d'union au moment de l'enquête en fonction des rôles économiques des femmes au sein du ménage. Enfin, à partir de l'exemple de l'analyse des liens entre les activités des femmes et celles des enfants, nous pourrions voir l'intérêt d'une approche qui permet de réintroduire l'analyse de la nuptialité à travers l'étude des caractéristiques démo-économiques des ménages. Soulignons que le caractère exploratoire des analyses statistiques que nous présentons nous permet essentiellement de suggérer quelques pistes de recherche. L'état actuel de nos travaux nous autorise notamment à avancer que l'approche qui consiste à appréhender la nuptialité comme une composante des stratégies des ménages peut se révéler fort intéressante pour éclairer l'évolution des schémas matrimoniaux en milieu urbain.

### **ÉVOLUTION DE LA POLYGAMIE : DE LA MODERNISATION À L'URBAIN**

Durant les années 1960, la plupart des recherches sur la nuptialité en Afrique prévoyaient des bouleversements considérables qui devaient transformer les structures matrimoniales africaines. L'une des structures matrimoniales dont on a annoncé le plus souvent la mort imminente est la polygamie (Goode, 1970; Romaniuc, 1967). Cette nécrologie anticipée s'inspirait largement de la théorie de la modernisation de la famille, selon laquelle la polygamie, sous l'effet des transformations sociales liées à la pénétration de l'économie de marché et à l'exposition des populations aux valeurs modernes, n'aurait

plus sa raison d'être. Ces transformations devaient apparaître premièrement chez les populations les plus exposées aux forces de la modernisation, soit celles des zones urbaines, pour ensuite s'étendre aux zones rurales des pays.

Dans son ouvrage *Many Wives, Many Powers*, Rémy Clignet (1970) propose un portrait plus nuancé de l'évolution prévisible de la nuptialité africaine. S'intéressant notamment aux transformations matrimoniales en milieu urbain pour deux groupes ethniques de la Côte-d'Ivoire, il observe que les contrastes entre milieu urbain et milieu rural sont plus marqués dans la société de type matrilineaire Abouré que dans la société patrilineaire Bété, où les effets de la modernisation se font moins sentir.

Il ne fait aucun doute que l'urbanisation et l'industrialisation viennent bouleverser les rapports de force [alter the role-bargaining process] à l'intérieur des structures familiales en modifiant les pouvoirs que détiennent ou que veulent conserver les aînés. Il ne fait aucun doute également que les effets de ces transformations sont sans équivoque (Clignet, 1970 : 360; notre traduction).

Cela a conduit de nombreux chercheurs à tenter de comprendre les bases de la polygamie avec un objectif bien précis, soit celui de cerner les conditions qui assurent le passage d'une société polygame traditionnelle à une société moderne où la monogamie prédomine comme régime nuptial. Les sociétés africaines étant majoritairement rurales, les recherches ont donc été orientées vers l'organisation sociale dans ces zones.

Dans son livre, qui a permis de développer de nouvelles perspectives sur le rôle des femmes dans le développement économique, Boserup (1970) consacre un chapitre complet aux aspects économiques de la polygamie. Elle propose un modèle qui lie la productivité du travail des femmes à la polygamie. Elle identifie ainsi deux grands groupes de sociétés agricoles où la contribution des femmes est différente. Le premier groupe se compose de sociétés qui utilisent des techniques agricoles nécessitant une main-d'œuvre importante et où les femmes sont largement intégrées dans les activités de production. L'autre groupe est formé de sociétés où prédomine l'agriculture de labour, type d'agriculture qui reposerait moins sur la contribution des femmes. Le premier groupe devrait présenter une proportion plus importante de mariages polygames, l'accumulation de femmes permettant une plus grande production. Pour sa part, le deuxième groupe devrait être moins enclin à la polygamie, trouvant peu d'intérêt à voir le nombre de femmes se multiplier au sein du ménage. Selon ce modèle, on devrait

s'attendre à ce que le passage d'un type d'organisation de l'agriculture à un autre favorise le déclin de la polygamie <sup>2</sup>.

Il existe peu de pays sur lesquels on dispose d'informations couvrant une période suffisamment longue pour permettre d'étudier l'évolution et le passage d'un type d'organisation à un autre. À défaut de données chronologiques, de nombreux chercheurs se sont orientés vers des analyses comparatives. L'atlas ethnographique de Murdock (1967) a ainsi permis à certains chercheurs de pousser davantage l'analyse des liens entre les activités féminines et la polygamie. Dans leur recherche, Lee et Whitback (1990) ont retenu un ensemble de près de deux cents sociétés agricoles réparties selon que la pratique de la polygamie y est absente, occasionnelle (moins de 20 % de polygames) ou fréquente (20 % ou plus). Comparant les sociétés agricoles qui utilisent des techniques d'irrigation aux sociétés où ces techniques ne sont pas connues, les auteurs observent que la pratique de la polygamie est relativement moins fréquente, sans toutefois être absente, dans les premières. Pour ces auteurs, le maintien de la polygamie dans ces sociétés prend alors une valeur symbolique plutôt qu'économique. Cette dernière nuance rejoint l'idée développée par Goody (1973), à savoir que des motifs autres qu'économiques peuvent soutenir la pratique de la polygamie. Comparant les données pour différents pays d'Afrique, Goody fait observer que même si la région de l'Afrique de l'est est celle où les femmes présentent les taux les plus élevés de participation aux activités agricoles, ce sont néanmoins les pays d'Afrique de l'ouest qui présentent les niveaux de polygamie les plus importants.

Ce qui est intéressant dans ces études, c'est qu'elles ont permis d'élargir le concept de modernisation : ce ne sont plus les valeurs véhiculées par la culture moderne qui remettent en question la pratique de la polygamie, mais plutôt les transformations que subit l'organisation de la production, notamment

---

<sup>2</sup> Dans un article plus récent, Boserup (1989) apporte certaines modifications au modèle initial en liant la polygamie, cette fois, aux types d'organisation sociale en milieu rural. Néanmoins, le facteur déterminant demeure toujours le rôle occupé par les femmes dans les activités de production : «la polygynie est un moyen d'accumuler des subsistances ou des richesses pour la famille [create family wealth] dans des régions où l'extension des terres à cultiver ne connaît aucun obstacle mais où il est impossible d'utiliser une main-d'œuvre agricole autre que familiale [...] en dehors de ce cadre, les incitatifs économiques favorisant la polygynie sont nettement moins importants et la polygynie n'est alors pratiquée que par un nombre restreint d'hommes riches» (Boserup, 1989 : 47, notre traduction).

via le type de technologie utilisé. Cependant, la comparaison des sociétés entre elles pose des limites à notre compréhension des fondements de la polygamie puisqu'elle ne nous permet pas de savoir si le passage d'une organisation de la production à une autre, pour une même société, s'accompagne d'une variation de l'incidence de la polygamie. Il semble en effet qu'on ait largement utilisé ces données comparatives pour les projeter dans le temps et ainsi, encore une fois, «célébrer» la mort prochaine de la polygamie.

Ce type de raisonnement a largement prédominé dans les analyses prospectives de la polygamie en milieu urbain. En effet, la plupart des auteurs qui se sont intéressés à cette question soutiennent que l'institution polygamique trouve un environnement peu propice à son maintien en milieu urbain. Ce postulat repose sur le fait que la plupart des études sur la polygamie ont porté sur le milieu rural en s'intéressant essentiellement à la participation des femmes aux activités de production agricole. Or, la faible importance de ces activités agricoles en zone urbaine a conduit de nombreux chercheurs à supposer que la femme urbaine est beaucoup moins productive. Certains supposent même que pour les citadins l'arrivée d'une nouvelle épouse représenterait un poids économique supplémentaire important, limitant l'intérêt de la polygamie (Gendreau et Gubry, 1988; Camara, 1977; Chojnacka, 1980). La polygamie en zone urbaine prendrait alors la valeur d'un symbole de richesse. Pour expliquer l'importance de la polygamie dans les villes du Ghana, Clignet et Sween (1969) affirment que les citadins masculins utilisent leurs ressources pour acquérir des femmes additionnelles de manière à réaffirmer la prééminence de leur position sociale (position soutenue par Camara, 1977 et reprise par Clignet, 1987).

Il s'agit ici d'un changement complet sur le plan conceptuel puisque les fondements de la polygamie seraient déterminés par le milieu de résidence. En effet, alors qu'on explique la polygamie comme étant un mécanisme économique d'accumulation en zone rurale, elle devient un symbole de richesse en milieu urbain : seuls les hommes les plus riches peuvent alors se permettre d'être polygames. Compte tenu des difficultés économiques qui touchent la très grande majorité des ménages urbains maliens (République du Mali, 1987; UNICEF, 1989), ne devrait-on pas alors s'attendre à un déclin de la polygamie ? Examinons donc les tendances observées au Mali depuis que ce pays a obtenu son indépendance.

## LA NUPTIALITÉ AU MALI DE 1960 À 1987

L'étude des schémas de nuptialité en Afrique repose principalement sur deux types d'analyses : l'analyse du mariage des célibataires et l'analyse de l'incidence de la polygamie (van de Walle et Kekovole, 1984; Kaufmann et al., 1988) <sup>3</sup>. À partir des données de quatre opérations de collecte menées au Mali depuis 1960, on peut tracer un portrait de l'évolution de la nuptialité de la population de ce pays <sup>4</sup>. Nous avons construit une série de tableaux qui nous permettent d'examiner ces tendances, en distinguant notamment le milieu urbain et le milieu rural malien et, évidemment, la population des deux sexes.

Dans un premier temps, nous avons distribué la population selon le statut matrimonial en 1960, 1976 et 1987 (tableau 1). On observe en milieu rural une légère baisse de l'intensité du mariage de 1960 à 1976, suivie d'une faible augmentation au cours de la période suivante, tant chez les hommes que chez les femmes. Les tendances se présentent différemment en zone urbaine. La période 1960-1976 est marquée par des changements profonds en ce qui a trait au mariage puisque la proportion de célibataires augmente de près de 50 % chez les hommes alors qu'elle est multipliée par quatre chez les femmes. De 1976 jusqu'au milieu des années 1980, les transformations semblent moins importantes : on observe une légère augmentation de la proportion de célibataires tant chez les femmes que chez les hommes. Les proportions de veufs et de veuves de même que les proportions de divorcés ont connu très peu de variations au cours des 27 années étudiées <sup>5</sup>. Ainsi, selon le tableau 1, les principales transformations semblent être apparues en milieu urbain, plus spécifiquement durant la période 1960-1976.

Les transformations de la nuptialité peuvent également être analysées en termes de calendrier. Cette analyse est d'autant

---

<sup>3</sup> L'analyse des divorces, veuvages et remariages est généralement abordée mais occupe une place moins importante.

<sup>4</sup> Nous utilisons ici les données de l'Enquête démographique de 1960-1961, les résultats publiés des recensements de 1976 et de 1987 ainsi que les microdonnées de l'Enquête démographique de 1985. En ce qui concerne l'enquête de 1960-1961, nous avons intégré certaines informations tirées de données d'archives qui n'ont jamais été publiées (Gervais et Marcoux, 1993); mais nous avons exploité les données brutes de l'Enquête démographique de 1985.

<sup>5</sup> La baisse des proportions de veuves pourrait notamment s'expliquer par une augmentation du remariage de même que par une élévation de l'espérance de vie des hommes.

TABLEAU 1 — Répartition procentuelle de la population de 15 ans et plus selon le sexe et le statut matrimonial, par milieu de résidence, Mali, 1960, 1976 et 1987

| Statut matrimonial   | Milieu rural |      |      | Milieu urbain |      |      | Ensemble |      |      |
|----------------------|--------------|------|------|---------------|------|------|----------|------|------|
|                      | 1960         | 1976 | 1987 | 1960          | 1976 | 1987 | 1960     | 1976 | 1987 |
| POPULATION MASCULINE |              |      |      |               |      |      |          |      |      |
| Célibataire          | 31,0         | 35,5 | 35,0 | 30,5          | 46,5 | 48,5 | 30,9     | 37,3 | 38,2 |
| Marié                | 64,9         | 60,4 | 61,2 | 65,2          | 48,9 | 48,4 | 64,9     | 58,5 | 58,2 |
| Divorcé              | 1,0          | 0,8  | 0,5  | 1,7           | 0,8  | 0,5  | 1,1      | 0,8  | 0,5  |
| Veuf                 | 3,2          | 2,1  | 1,5  | 2,0           | 1,0  | 0,7  | 3,0      | 1,9  | 1,3  |
| Indéterm.            | 0,1          | 1,2  | 1,8  | 0,6           | 2,9  | 1,9  | 0,2      | 1,5  | 1,8  |
| Total                | 100          | 100  | 100  | 100           | 100  | 100  | 100      | 100  | 100  |
| POPULATION FÉMININE  |              |      |      |               |      |      |          |      |      |
| Célibataire          | 3,8          | 10,5 | 10,0 | 5,0           | 19,0 | 23,6 | 3,9      | 11,8 | 13,5 |
| Mariée               | 81,3         | 73,1 | 77,4 | 76,5          | 65,5 | 64,9 | 80,7     | 71,9 | 74,7 |
| Divorcée             | 0,9          | 1,7  | 1,2  | 4,2           | 2,6  | 2,0  | 1,3      | 1,8  | 1,4  |
| Veuve                | 13,9         | 13,0 | 9,6  | 13,7          | 9,7  | 8,0  | 13,9     | 12,5 | 9,2  |
| Indéterm.            | 0,2          | 1,8  | 1,2  | 0,7           | 3,3  | 1,4  | 0,2      | 2,1  | 1,2  |
| Total                | 100          | 100  | 100  | 100           | 100  | 100  | 100      | 100  | 100  |

Sources : Enquête démographique de 1960-1961 et recensements de 1976 et 1987.

plus intéressante que pour de nombreux auteurs la pratique de la polygamie est rendue possible par un écart d'âge important entre les conjoints (Dorjahn, 1959; Kaufmann et al. 1988; Goldman et Pebley, 1989). Disposant de données transversales, nous avons utilisé une méthode de mesure indirecte — celle de Hajnal — pour calculer l'âge moyen au premier mariage (AMPM) <sup>6</sup>. Le tableau 2 nous permet d'observer des tendances différentes entre le milieu rural et le milieu urbain. Ainsi, en zone rurale, l'AMPM a légèrement augmenté de 1960 à 1976 pour la population des deux sexes, pour ensuite diminuer de 1976 à 1985, légèrement chez les femmes, mais de façon marquée chez les hommes (l'AMPM des hommes étant même plus bas en 1985 qu'en 1960). Les populations urbaines ont

<sup>6</sup> On pourra consulter l'ouvrage de F. Gubry (1984) pour une démonstration de la méthode de Hajnal. Cette méthode comporte certaines limites pour l'évaluation de l'AMPM dans les régions touchées par les phénomènes migratoires telles que les villes maliennes. Toutefois, les indices obtenus ici sont conformes à ce que nous avons obtenu pour la ville de Bamako à partir, cette fois, des biographies de plus de 2000 personnes âgées de 25 à 54 ans (Marcoux et al., 1995).

TABLEAU 2 — Âge moyen au premier mariage et proportion de célibataires pour certains groupes d'âge, par sexe et milieu de résidence, Mali, 1960, 1976 et 1985 ou 1987

| Milieu de résidence | POPULATION MASCULINE                      |      |      |                                                    |      |      |
|---------------------|-------------------------------------------|------|------|----------------------------------------------------|------|------|
|                     | Âge moyen au premier mariage <sup>a</sup> |      |      | Proportion de célibataires parmi les 25-29 ans (%) |      |      |
|                     | 1960                                      | 1976 | 1985 | 1960                                               | 1976 | 1987 |
| Rural               | 26,4                                      | 27,3 | 26,1 | 36,4                                               | 44,6 | 44,0 |
| Urbain              | 27,4                                      | 29,2 | 29,7 | 43,8                                               | 61,0 | 69,0 |
| Ensemble            | 26,5                                      | 27,6 | 27,0 | 37,3                                               | 47,6 | 50,6 |

  

| Milieu de résidence | POPULATION FÉMININE                       |      |      |                                                    |      |      |
|---------------------|-------------------------------------------|------|------|----------------------------------------------------|------|------|
|                     | Âge moyen au premier mariage <sup>a</sup> |      |      | Proportion de célibataires parmi les 20-24 ans (%) |      |      |
|                     | 1960                                      | 1976 | 1985 | 1960                                               | 1976 | 1987 |
| Rural               | 16,2                                      | 17,7 | 17,5 | 2,9                                                | 9,4  | 10,9 |
| Urbain              | 16,6                                      | 19,7 | 21,3 | 4,2                                                | 24,0 | 35,1 |
| Ensemble            | 16,2                                      | 18,1 | 18,5 | 3,1                                                | 12,0 | 16,8 |

Sources : Enquêtes démographiques de 1960-1961 et de 1985 et recensements de 1976 et 1987.

a. Calculé par la méthode de Hajnal.

également connu une augmentation de l'AMPM, tant chez les hommes que chez les femmes; cette tendance s'est poursuivie cette fois, pour la période 1976-1985, plus particulièrement chez les femmes.

On peut également observer ces modifications du calendrier de la nuptialité en examinant la proportion de célibataires pour un groupe d'âge donné (tableau 2). En 1987, en milieu rural, la proportion de célibataires chez les hommes de 25-29 ans se compare à la proportion observée en 1976 et dépasse légèrement la proportion observée en 1960. En milieu urbain, dans le même groupe d'âge, la proportion de célibataires serait passée de 44 % à 69 % durant cette période. Chez les femmes du milieu rural, la proportion de célibataires dans le groupe des 20-24 ans serait passée de 3 % à plus de 9 % de 1960 à 1976, pour franchir la barre des 10 % en 1987. Les jeunes urbaines du même groupe d'âge, qui présentaient au début des années 1960 une proportion de célibataires comparable à celle qu'on retrouvait en milieu rural, ont vu cette proportion augmenter considérablement : de moins de 5 %, la proportion de célibataires est passée à près de 25 % en 1976 et atteignait plus du

tiers en 1985. Cette augmentation du célibat féminin en milieu urbain malien rejoint les tendances observées pour d'autres villes africaines (Antoine et Nanitelamio, 1990). Les problèmes économiques et les difficultés d'insertion sur le marché du travail, qui touchent plus spécifiquement les nouvelles générations d'adultes, ne sont sûrement pas étrangers à ce retard de la sortie du célibat que l'on observe chez les Bamakois et Bamakoises (Marcoux et Piché, à paraître).

Intéressons-nous maintenant aux régimes matrimoniaux en distinguant les personnes mariées selon le type d'union, monogame ou polygame <sup>7</sup>. Nous avons retenu deux tableaux, l'un pour le sexe masculin, l'autre pour les femmes (tableaux 3 et 4). On sait que la plupart des indices calculés pour rendre compte de l'incidence de la polygamie portent essentiellement sur les populations masculines (Clignet, 1987; Pilon, 1988). Par exemple, le taux de polygamie est défini comme étant la proportion d'hommes polygames parmi les hommes mariés. Or, comme le souligne si justement Pilon (1988), cet indice conduit souvent à sous-estimer l'importance de la polygamie dans une population, puisque le nombre de femmes vivant en situation polygamique est nécessairement plus élevé que le nombre d'hommes. Ainsi, à cet indice classique, nous avons ajouté ce que l'on pourrait nommer un «taux de polygamie féminin», qui mesure cette fois la proportion de femmes mariées en situation de polygamie. Nous présentons ces deux indices par groupe d'âge pour la population de chacun des sexes. Malheureusement, les résultats publiés des recensements de 1976 et de 1987 ne nous permettent pas de calculer cet indice pour la population féminine, ce qui explique qu'au tableau 4 seules les données provenant des enquêtes des années 1960 et 1985 ont été retenues.

Du côté masculin, on observe dans l'ensemble un maintien de la polygamie, le taux global de polygamie demeurant relativement stable au cours de la période (plus du quart des hommes mariés sont polygames). Les différences entre les deux

---

<sup>7</sup> Il importe de souligner que dans les tableaux suivants (3, 4, 5 et 6), nous considérons comme étant en union polygame les hommes qui sont effectivement mariés à plus d'une femme de même que les femmes qui comptent au moins une coépouse vivante et ce, au moment de l'enquête ou du recensement. Sont ainsi considérés comme étant monogames les hommes qui comptent une seule épouse et les femmes qui ne comptent aucune coépouse et ce, indépendamment de l'option (monogamique ou polygamique) précisée lors de l'enregistrement du mariage.

TABLEAU 3 — Proportion d'hommes polygames chez les hommes mariés pour certains groupes d'âge et par milieu de résidence, Mali, 1960, 1976 et 1987 (%)

| Gr.<br>d'âge | Milieu rural |      |      | Milieu urbain |      |      | Ensemble du Mali |      |      |
|--------------|--------------|------|------|---------------|------|------|------------------|------|------|
|              | 1960         | 1976 | 1987 | 1960          | 1976 | 1987 | 1960             | 1976 | 1987 |
| 20-24        | 5,5          | 5,7  | 5,2  | 3,8           | 6,0  | 4,4  | 5,3              | 5,7  | 5,1  |
| 25-29        | 10,8         | 9,8  | 9,3  | 8,0           | 7,7  | 6,3  | 10,5             | 9,5  | 8,8  |
| 30-34        | 18,5         | 16,5 | 16,8 | 17,8          | 15,3 | 11,2 | 18,5             | 16,3 | 15,6 |
| 35-39        | 26,4         | 24,3 | 25,7 | 27,7          | 25,3 | 19,7 | 26,6             | 24,5 | 24,3 |
| 40-44        | 33,5         | 30,2 | 32,8 | 31,9          | 34,4 | 29,7 | 33,3             | 30,9 | 32,1 |
| 45-49        | 37,2         | 35,9 | 38,5 | 39,8          | 40,7 | 36,8 | 37,5             | 36,7 | 38,1 |
| 50-54        | 41,3         | 36,6 | 40,0 | 40,4          | 45,8 | 41,6 | 41,2             | 37,9 | 40,3 |
| 55-59        | 41,4         | 40,3 | 42,5 | 37,2          | 47,1 | 44,9 | 41,0             | 41,3 | 42,9 |
| ≥ 15         | 28,0         | 27,4 | 30,0 | 27,5          | 30,5 | 28,4 | 27,9             | 27,8 | 29,7 |

Sources : Enquête démographique de 1960-1961 et recensements de 1976 et 1987.

milieux sont peu importantes mais les tendances sont différentes. Alors qu'en 1960 on observait des taux de polygamie similaires et des taux par groupe d'âge semblables dans les deux milieux, la période 1960-1976 se caractérise par une baisse de ces proportions en zone rurale et par leur augmentation en zone urbaine. La période suivante est caractérisée par un renversement des tendances puisque cette fois on observe une augmentation en zone rurale et une faible baisse des proportions de polygames en milieu urbain.

TABLEAU 4 — Proportion de femmes en union polygame chez les femmes mariées pour certains groupes d'âge et par milieu de résidence, Mali, 1960 et 1985 (%)

| Gr.<br>d'âge | Milieu rural |      | Milieu urbain |      | Ensemble du Mali |      |
|--------------|--------------|------|---------------|------|------------------|------|
|              | 1960         | 1985 | 1960          | 1985 | 1960             | 1985 |
| 15-19        | 27,2         | 29,2 | 30,6          | 25,2 | 27,7             | 28,7 |
| 20-24        | 37,1         | 30,7 | 36,2          | 29,3 | 37,0             | 30,5 |
| 25-29        | 44,7         | 47,1 | 44,9          | 33,5 | 44,7             | 44,4 |
| 30-34        | 53,5         | 51,8 | 51,2          | 47,5 | 53,3             | 50,9 |
| 35-39        | 56,4         | 55,7 | 52,8          | 46,1 | 56,0             | 53,7 |
| 40-44        | 57,1         | 49,1 | 54,5          | 50,2 | 56,8             | 49,3 |
| 45-49        | 55,5         | 57,4 | 51,7          | 50,6 | 55,1             | 56,0 |
| 50-54        | 49,1         | 53,6 | 41,4          | 54,7 | 48,2             | 53,8 |
| 55-59        | 57,6         | 49,0 | 47,4          | 55,6 | 56,6             | 50,2 |
| ≥ 15         | 46,0         | 45,4 | 43,7          | 41,0 | 45,8             | 44,6 |

Sources : Enquêtes démographiques de 1960-1961 et de 1985.

L'indice de polygamie, calculé cette fois pour la population féminine, nous permet de mesurer de façon plus nette l'importance de cette pratique nuptiale au Mali. On constate qu'au milieu des années 1980, près de la moitié des femmes mariées au Mali l'étaient dans le cadre d'une union polygame. Les différences entre le milieu urbain et le milieu rural paraissent peu importantes, car les niveaux se maintiennent au cours de la période étudiée. Si nous observons une légère diminution de la proportion de femmes en union polygame en zone urbaine, la polygamie demeure néanmoins très importante. Par exemple, à 30-34 ans, on compte toujours près de la moitié des femmes mariées unies à des hommes polygames<sup>8</sup>.

En résumé, l'évolution de la nuptialité au Mali depuis le début des années 1960 se caractérise par les tendances suivantes. D'une part, on observe un maintien de l'intensité de la nuptialité en milieu rural, accompagné d'une légère augmentation de l'âge au mariage des femmes et d'une stabilité de l'AMPM des hommes. Le milieu urbain se distingue nettement par une croissance importante du célibat, notamment chez les jeunes femmes, qui entraîne une élévation de l'AMPM de la population des deux sexes. Si on peut parler de bouleversements importants du schéma de la nuptialité en milieu urbain, l'institution polygamique ne semble nullement affectée par ces transformations<sup>9</sup>. À partir des données examinées, on peut plutôt croire qu'elle a conservé un rôle important en zone urbaine car on retrouve sensiblement les mêmes proportions de polygames aux différents âges.

Devrait-on alors retenir l'hypothèse avancée par certains auteurs, à savoir que le maintien de la polygamie en zone urbaine s'explique par la valeur symbolique que peut revêtir

---

<sup>8</sup> À partir du recueil des histoires matrimoniales de différentes populations du nord du Togo, Pilon (1988) a pu estimer un taux de polygamie rétrospectif qui permet de mesurer la proportion de ceux et celles qui ont été au moins une fois au cours de leur vie dans une union polygame. Il a ainsi calculé un coefficient multiplicateur variant entre 1,16 et 1,22 pour les femmes. L'utilisation de ce coefficient nous permettrait d'évaluer un taux rétrospectif de polygamie pour les Maliennes du milieu urbain pouvant atteindre 50 %.

<sup>9</sup> Cela remet notamment en question l'hypothèse de Goldman et Pebley (1989) et de Chojnaka (1993). Ces auteurs supposent que la pratique de la polygamie en Afrique est largement appuyée par le fort écart d'âge au mariage entre les conjoints, qui créerait un large surplus de femmes disponibles sur le marché matrimonial. Dans le cas du Mali, l'écart d'âge s'est rétréci d'environ deux ans de 1960 à 1985 et ce, au même rythme en milieu urbain et en milieu rural.

cette institution nuptiale pour les hommes ? À notre avis, la persistance de la polygamie en zone urbaine peut prendre une valeur essentiellement symbolique pour les populations qui disposent de revenus relativement élevés. Or, la précarité économique de la très grande majorité de la population urbaine du Mali nous permet de croire que l'aspect symbolique ne peut pas expliquer à lui seul les forts taux de polygamie observés en milieu urbain malien <sup>10</sup>.

### **TYPE D'UNION, ACTIVITÉ DES FEMMES ET CARACTÉRISTIQUES DES MEMBRES DES MÉNAGES : QUELQUES PISTES DE RECHERCHE**

L'étude des facteurs permettant de comprendre le maintien de la polygamie en milieu urbain au Mali peut se faire sous différents angles. Nous n'avons pas la prétention de présenter ici un modèle explicatif. Notre objectif est plutôt de suggérer certaines pistes de recherche nouvelles pour mieux comprendre les transformations et les constantes qui apparaissent dans les schémas de nuptialité en milieu urbain au Mali. Nous nous limitons ici à présenter deux façons différentes et complémentaires d'aborder l'étude de la polygamie, que nous illustrerons à partir des données de l'Enquête démographique de 1985.

D'une part, il nous paraît important de privilégier l'examen des statuts d'occupation des femmes mariées en fonction du type d'union. La plupart des recherches qui se sont intéressées à l'étude des transformations de la polygamie en milieu urbain l'ont fait à partir des caractéristiques économiques des hommes (Clignet, 1970; Sween et Clignet, 1974; Camara, 1977; Aryee, 1978). Il serait sûrement intéressant de changer la perspective pour analyser les types d'union en fonction du rôle économique qu'assument les femmes dans les activités de production. Ce choix se justifie d'autant plus que la plupart des travaux sur la

---

<sup>10</sup> Une enquête effectuée à Bamako a permis d'évaluer que près des deux tiers des ménages bamakois de deux personnes et plus comptaient en 1983 sur un revenu mensuel de moins de 62 000 FCFA (environ 250 \$ CAN) (Mali, 1987 : 72-74). Une étude plus récente a permis d'estimer à 72 % la population malienne vivant sous le seuil de pauvreté en 1988 (République du Mali, 1993). Par ailleurs, Lecaillon et Morisson (1986 : 34) ont estimé que le pouvoir d'achat des ménages en milieu urbain malien avait été réduit de plus de moitié entre 1960 et 1983. La dévaluation de la monnaie malienne en 1984 et celle du franc CFA en 1994 ont accentué davantage les difficultés financières des ménages maliens (Marcoux, 1994).

polygamie en milieu agricole ont accordé une place importante au rôle des femmes dans les activités de production.

D'autre part, de plus en plus d'études tentent d'analyser les paramètres démographiques à l'échelle du ménage ou de la famille. Ce type d'approche a déjà été utilisé, par exemple, pour l'étude des migrations et a permis de comprendre le rôle de ce paramètre démographique dans les stratégies de subsistance des ménages (Gregory et al., 1986). Pour reprendre une expression de Lasseonde (1986), il s'agit de tenter de comprendre «la politique de population du ménage». Compte tenu des liens intimes qui existent entre les activités des femmes et celles des enfants, compte tenu également de l'importance des programmes de scolarisation et des investissements dans ce domaine en zone urbaine, nous avons retenu un seul exemple qui met certaines caractéristiques économiques et matrimoniales des femmes en relation avec le statut d'activité des enfants. Il s'agit en quelque sorte de voir si une approche qui repose sur l'analyse des caractéristiques des ménages nous permet de mieux comprendre le régime matrimonial qui prédomine dans une population et, dans le cas qui nous intéresse, le maintien de la polygamie en zone urbaine au Mali.

Examinons d'abord les statuts d'activité des femmes. Le modèle proposé par Boserup (1970) pour tenter d'expliquer l'incidence de la polygamie dans certaines sociétés repose principalement sur le niveau de la contribution des femmes aux activités de production. S'intéressant d'abord aux populations rurales, Boserup avance l'idée que la polygamie sera plus répandue dans les sociétés où la participation des femmes à la production agricole est importante. N'est-il pas possible d'inverser le sens de la relation ? En d'autres mots, pourrait-on croire que, dans les sociétés où la polygamie est acceptée — et où la division sexuelle du travail fait en sorte que l'essentiel des activités domestiques est effectué par les femmes —, la polygamie représente un des mécanismes permettant de décharger les femmes de certaines tâches domestiques et de les faire participer aux travaux de production agricole ? Dans un pays voisin du Mali, le Burkina, on a observé, à partir des données du recensement de 1985, que la participation aux activités de production était plus importante chez les femmes qui vivaient en union polygame que chez les femmes mariées en union monogame (Gbangou et Dakuyo, 1988). Pour expliquer ce résultat, les auteurs soulignent que le partage de la responsabilité des tâches domestiques dans les unions polygames libère

les femmes de certains travaux et leur permet de se consacrer à des activités non ménagères <sup>11</sup>.

À partir des données de l'enquête démographique de 1985, nous avons calculé les taux d'activité de la population féminine selon le type d'union (tableau 5). On constate que le taux d'activité des femmes est plus élevé chez les polygames dans l'ensemble du pays et plus spécifiquement en milieu rural. Cependant, en milieu urbain, on observe une chute importante des taux d'activité, et de façon marquée pour les femmes en union polygame. Ainsi, à partir de ces données, l'hypothèse avancée par Gbangou et Dakuyo (1988) se vérifie pour le milieu rural uniquement.

On sait cependant que la mesure des niveaux d'activité est largement tributaire des concepts utilisés (Denti, 1968). Il est alors intéressant d'examiner les directives données aux enquêteurs pour déterminer le statut d'activité des enquêtées :

Toute femme est ménagère mais beaucoup de femmes travaillent aussi à des tâches productives. En particulier, toutes les épouses d'agriculteurs sont des agricultrices; cependant elles ne se disent pas agricultrices mais ménagères. [...] Fixez-vous à cette question : «passez-vous plus de temps au ménage qu'à votre activité économique ?» Si la réponse est oui alors cette femme est ménagère (République du Mali, 1985b : 64).

Il existe dans cette définition de l'activité deux éléments qui, à notre avis, peuvent avoir pour effet de rendre peu comparables les taux d'activité des femmes selon le milieu. D'une part, il semble évident que le caractère agricole que l'on donne à la définition du statut d'active, au détriment d'autres types d'activités productives, a pour effet de faire considérer plus souvent les femmes du milieu urbain comme non actives puisque les activités agricoles sont moins répandues en ville <sup>12</sup>. D'autre part, soulignons l'ambiguïté du terme «ménage», qui

<sup>11</sup> La polygamie est régie au Mali à l'intérieur des prescriptions du droit musulman, qui prévoit notamment que «les rapports entre le mari et ses épouses sont gouvernés par l'obligation d'accorder la même attention et le même traitement à chacune» (Thoré, 1964 : 810). Dans les ménages polygames où il y a corésidence des épouses, ces dernières devront à tour de rôle prendre en charge l'ensemble des activités domestiques quotidiennes du ménage (préparation des repas, lessive, entretien des lieux, etc.). De ce fait, une femme qui compte une coépouse se verra ainsi dispenser de la plupart des travaux ménagers une journée sur deux (et une journée sur trois si elle compte deux coépouses, etc.).

<sup>12</sup> Environ 80 % des femmes actives du milieu rural déclarent une activité liée au secteur primaire; la proportion n'est que de 20 % en milieu urbain.

TABLEAU 5 — Taux d'activité des femmes mariées, proportion de ménagères qui déclarent contribuer monétairement au revenu du ménage et proportion de femmes actives qui disposent d'une aide familiale rémunérée, selon le type d'union et le milieu de résidence, Mali, 1985 (%)

| Type d'union                               | Milieu urbain | Milieu rural | Ensemble |
|--------------------------------------------|---------------|--------------|----------|
| Taux d'activité                            |               |              |          |
| Monogame                                   | 27,2          | 42,9         | 39,8     |
| Polygame                                   | 24,2          | 52,4         | 47,5     |
| Ménagères qui contribuent monétairement    |               |              |          |
| Monogame                                   | 42,1          | 43,3         | 43,0     |
| Polygame                                   | 43,3          | 56,7         | 53,5     |
| Actives qui disposent d'une aide familiale |               |              |          |
| Monogame                                   | 24,6          | 4,4          | 7,6      |
| Polygame                                   | 11,0          | 5,4          | 6,1      |

Source : Enquête démographique de 1985.

peut être confondu avec l'unité de résidence et induire de nombreuses femmes qui pratiquent des activités non domestiques, mais dans les limites de la résidence, à se déclarer ménagères. On peut également croire que cette situation risque de se présenter plus souvent en ville, car l'organisation spatiale urbaine se prête bien à la multiactivité <sup>13</sup> dans les limites de l'unité de résidence (exemple : petit commerce devant la concession, jardin dans la cour).

Les responsables de l'enquête ont cependant prévu ce type de situation et ont inclus différentes questions dans le questionnaire destiné aux femmes ménagères pour vérifier si elles contribuent monétairement au revenu de leur ménage. Ainsi, on observe que près de la moitié des ménagères mariées apportent une contribution monétaire au ménage, cette proportion atteignant même 57 % chez les ménagères en union polygame du milieu rural (tableau 5). On ne remarque cependant aucune distinction selon le type d'union chez les urbaines. Néanmoins, ce résultat ne permet pas de faire l'hypothèse que les femmes

<sup>13</sup> Le terme «multiactivité» est utilisé par Droy (1990 : 47) pour rendre compte des nombreux travaux pratiqués par les femmes. Cet aspect de la réalité quotidienne des femmes africaines rend d'ailleurs difficile l'utilisation de la plupart des données sur l'emploi qui font référence à une seule occupation.

maliennes qui se déclarent ménagères contribuent à la subsistance du ménage uniquement par leurs activités domestiques. Il serait donc pertinent de distinguer, à l'intérieur du groupe des ménagères, différents sous-groupes en fonction de leur intégration dans les activités autres que domestiques.

Enfin, on sait que de nombreuses jeunes filles viennent travailler à la ville comme aides familiales. Compte tenu de la division sexuelle du travail, l'engagement d'une bonne pourra souvent décharger les femmes d'une partie importante des tâches domestiques. On observe en milieu urbain que près du quart des femmes actives en union monogame disposent d'une aide familiale, alors que cette proportion n'est que de 11 % chez les actives en union polygame (tableau 5). Il semble ainsi que la nécessité d'utiliser une main-d'œuvre extérieure au ménage pour l'exécution des travaux ménagers s'impose moins pour les femmes actives en union polygame.

Cela nous amène à examiner les liens entre ces caractéristiques nuptiales et économiques des femmes et d'autres caractéristiques des ménages. Plusieurs auteurs ont relevé la grande complémentarité entre les activités des femmes et celles des enfants, notamment en ce qui a trait aux tâches domestiques. Dans son étude sur les restauratrices de la nuit à Bamako, Rondeau (1989) souligne que l'une des conditions essentielles pour exercer cette activité lucrative est le fait de pouvoir compter sur d'autres personnes pour se décharger de certaines tâches domestiques. Or, ce sont souvent les enfants de 8 à 14 ans qui prennent certaines de ces activités en charge <sup>14</sup>.

Par ailleurs, les villes maliennes se distinguent notamment du milieu rural par l'importance des investissements scolaires. Or on oublie souvent que si la scolarisation des enfants implique des déboursés additionnels pour les parents, les activités scolaires opèrent aussi une ponction non négligeable sur la main-d'œuvre dont disposent les ménages pour assurer leur subsistance <sup>15</sup>. Les activités des enfants sont néanmoins très importantes en zone urbaine. On a ainsi estimé en 1985 que

---

<sup>14</sup> Le concept de *structure d'opportunité des ménages*, développé par Mason et Palan (1981), repose d'ailleurs sur ce mécanisme de prise en charge de certains travaux domestiques par les enfants.

<sup>15</sup> Évidemment, les activités scolaires n'occupent qu'une partie du temps des enfants et leur laissent souvent de nombreuses heures pour d'autres activités. On a estimé à près de 30 % la proportion de jeunes « actifs » qui fréquentent également l'école (Marcoux, 1994). Néanmoins, le temps passé à l'école représente autant d'heures durant lesquelles les enfants ne sont pas disponibles pour d'autres activités.

près de la moitié des enfants de 8 à 14 ans en milieu urbain malien étaient actifs. Environ 85 % de ces jeunes actifs déclaraient exercer des travaux à l'intérieur de la sphère familiale, les travaux dits ménagers étant largement prédominants (Marcoux, 1995). Peut-on croire qu'il existe des liens entre les activités des femmes et la fréquentation scolaire des enfants ?

Nous avons regroupé au tableau 6 des informations sur les femmes mariées membres de ménages urbains comptant au moins un enfant de 8 à 14 ans <sup>16</sup>. Ces femmes sont classées en fonction de certaines caractéristiques de leurs activités de production. D'une part, nous distinguons les actives des ménagères. Chez les actives, nous distinguons les femmes disposant d'une aide rémunérée des autres, qui doivent réserver une plus grande part de leur temps aux travaux ménagers en plus de poursuivre leur activité économique. Chez les ménagères, nous distinguons celles qui contribuent monétairement au revenu du ménage de celles qui se consacrent essentiellement à des travaux ménagers non rémunérés. Enfin, cette typologie à quatre modalités est recoupée en fonction du type d'union. On obtient ainsi huit sous-populations pour lesquelles nous avons calculé l'importance de la fréquentation scolaire des enfants.

On observe que, pour un type d'activité donné, les femmes en union monogame appartiennent plus souvent à des ménages où aucun enfant ne fréquente l'école. Par exemple, cette situation est celle de 60 % des actives en union monogame alors qu'elle ne concernerait qu'environ le tiers des femmes en union polygame. On constate également que la possibilité de compter au moins un enfant à l'école est plus importante chez les femmes actives qui disposent d'une aide rémunérée et chez celles qui sont essentiellement ménagères, cette possibilité étant plus élevée chez les polygames que chez les monogames. Enfin, les monogames actives qui exécutent également des tâches ménagères sont celles qui semblent le plus souvent compter sur des enfants ne fréquentant pas l'école et susceptibles, de ce fait, de prendre en charge certains travaux domestiques <sup>17</sup>.

---

<sup>16</sup> Ces ménages représentent 55 % des ménages de deux personnes et plus en milieu urbain.

<sup>17</sup> On sait que les ménages polygames comptent en moyenne un nombre d'enfants plus élevé que les ménages monogames. Nous avons donc procédé à une analyse qui permettait de contrôler l'effet du nombre d'enfants. Les résultats obtenus nous conduisent aux mêmes conclusions que celles qui découlent du tableau 6.

**TABLEAU 6 — Répartition des femmes mariées dont le ménage compte au moins un enfant de 8 à 14 ans selon l'importance de la fréquentation scolaire de ces enfants, par type d'union et caractéristique de l'activité des femmes, milieu urbain au Mali, 1985**

| Caractéristique de l'activité            | Nombre d'enfants de 8 à 14 ans qui fréquentent l'école |             |      |                |             |      |
|------------------------------------------|--------------------------------------------------------|-------------|------|----------------|-------------|------|
|                                          | Union monogame                                         |             |      | Union polygame |             |      |
|                                          | Aucun                                                  | Au moins un | Ens. | Aucun          | Au moins un | Ens. |
| Active qui dispose d'une aide familiale  | 48,4                                                   | 51,6        | 100  | 23,2           | 76,8        | 100  |
| Active qui pratique des travaux ménagers | 63,8                                                   | 36,2        | 100  | 38,1           | 61,9        | 100  |
| Ensemble des actives                     | 59,8                                                   | 40,2        | 100  | 36,5           | 63,5        | 100  |
| Ménagère avec activité monétaire         | 49,8                                                   | 50,2        | 100  | 38,7           | 61,3        | 100  |
| Ménagère sans activité monétaire         | 48,0                                                   | 52,0        | 100  | 32,5           | 67,5        | 100  |
| Ensemble des ménagères                   | 49,0                                                   | 51,0        | 100  | 35,1           | 64,9        | 100  |

Source : Enquête démographique de 1985.

En bref, les données du tableau 6 laissent croire que les ménages polygames en milieu urbain présentent une structure qui leur permet plus facilement de se dispenser du travail des enfants de 8 à 14 ans. On peut penser en effet que la prise en charge par d'autres membres du ménage des activités habituellement exécutées par les enfants est plus difficile pour les femmes en union monogame. Pour ces dernières, la probabilité de compter au moins un enfant à l'école est plus élevée si elles disposent d'une aide rémunérée ou consacrent une partie plus importante de leur activité aux tâches domestiques. Dans ce dernier cas, il leur est difficile d'accumuler une certaine somme d'argent et elles deviennent alors économiquement dépendantes des membres qui contribuent aux revenus du ménage. On peut facilement croire qu'elles sont aussi très vulnérables sur le plan économique en cas de rupture d'union ou de décès du conjoint.

## CONCLUSION

Différents modèles d'analyse ont été proposés pour tenter de comprendre les bases de l'institution polygamique dans de nombreuses sociétés africaines. La plupart des modèles, tout

en reposant sur des cadres théoriques différents, annonçaient le déclin prochain de la polygamie, plus particulièrement en milieu urbain. On a alors supposé qu'il existerait une inadéquation entre cette institution matrimoniale et le mode de vie urbain. Pour plusieurs auteurs, la polygamie conserverait en ville une valeur symbolique, permettant seulement à quelques citadins masculins de réaffirmer la prééminence de leur situation financière relativement avantageée.

Les données disponibles pour le Mali nous permettent de remettre cette approche en question. Bien qu'on ait assisté à des transformations importantes des schémas de nuptialité en zone urbaine au Mali (augmentation du célibat et élévation de l'âge moyen au mariage), il demeure que l'incidence de la polygamie n'a pas connu de modifications sensibles de 1960 à 1985. Cette institution est d'ailleurs demeurée largement répandue en 1987 et on peut, compte tenu de la pauvreté de la très grande majorité des ménages urbains, rejeter l'idée d'un rôle essentiellement symbolique de la polygamie en ville.

Si on a plus d'une fois souligné le rôle important de la polygamie comme mécanisme d'accumulation et d'amélioration de la production en milieu rural, on semble par contre trop souvent avoir tenu pour acquis que cette fonction ne pouvait plus exister en milieu urbain. Même s'il est vrai que le milieu urbain se distingue des zones rurales, il n'en demeure pas moins que les types d'organisation sociale de la production que l'on retrouve dans les milieux agricoles peuvent également être adéquats à la ville et ainsi répondre aux stratégies de subsistance des ménages urbains<sup>18</sup>. L'exemple que nous avons retenu semble bien illustrer ce phénomène d'adéquation entre une institution sociale dite traditionnelle, la polygamie, et des aspirations qualifiées parfois de modernes, soit la scolarisation des enfants. Dans un contexte où la scolarisation des enfants devient un objectif important pour les populations urbaines, il semble que, dans l'état actuel des choses, cet objectif puisse plus souvent être atteint dans le cadre d'unions polygames en milieu urbain au Mali. Il ne s'agit pas de prétendre que la polygamie représente un gage important permettant d'assurer la

---

<sup>18</sup> Steady (1987) démontre bien que la polygamie représente un moyen d'assurer la survie et la productivité de la population. Dans la ville de pêcheurs qu'elle a étudiée au Sierra Leone, Steady observe que dans «le mode d'échange familial et extra-familial, la polygamie peut devenir un mécanisme de survie, une institution d'assistance plutôt qu'un fardeau culturel dans une situation de changement» (1987 : 230).

scolarisation des enfants. Il faut plutôt comprendre que la ponction opérée par la scolarisation sur la force de travail que représentent les enfants semble pouvoir être mieux comblée lorsque le ménage dispose de plus d'une femme, étant donné la division sexuelle et familiale des tâches, qui fait en sorte que les travaux domestiques sont essentiellement sous la responsabilité des femmes et sont exécutés par elles et par les enfants.

La lourdeur des travaux domestiques assumés par les femmes semble d'ailleurs avoir été occultée dans la plupart des modèles présentés pour analyser les fondements de la polygamie. Certaines informations sur le milieu rural nous portent à croire que la polygamie a pour effet de décharger les femmes d'une partie des tâches domestiques dont elles ont la responsabilité, leur permettant ainsi de participer à d'autres activités productives. Si on suppose généralement que les travaux domestiques sont moins importants en milieu urbain qu'en zone rurale (UNICEF, 1989), le niveau de développement des infrastructures est néanmoins très bas dans les villes du Mali<sup>19</sup>. Les tâches domestiques restent donc très lourdes, d'autant plus que les femmes peuvent moins souvent compter sur l'aide des enfants, occupés par les activités scolaires.

Évidemment, de nombreuses questions demeurent en suspens. Nous croyons qu'en abordant l'étude de la polygamie notamment à partir de l'activité des femmes, et en tentant de replacer les caractéristiques nuptiales et économiques des femmes à l'intérieur des caractéristiques du ménage auquel elles appartiennent, nous devrions être à même de mieux comprendre l'articulation des stratégies démographiques développées par les ménages et le maintien de la forme d'union qu'est la polygamie.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ANTOINE, Philippe, et Jeanne NANITELAMIO, 1990. *La Montée du célibat féminin dans les villes africaines. Trois cas : Pikine, Abidjan et Brazzaville*. Paris, Les dossiers du CEPED, no 12.
- ARYEE, A. F., 1978. «Urbanization and the incidence of plural marriage. Some theoretical perspectives», dans C. OPPONG et G. ADABA, éd. *Mariage, fécondité et rôle des parents en Afrique de l'ouest*. Australian National University : 367-379.

---

<sup>19</sup> L'enquête démographique de 1985 a permis d'établir qu'en zone urbaine la moitié des ménages s'approvisionnaient en eau à l'extérieur des limites de leur concession et que moins de 20 % bénéficiaient de l'électricité.

- BOSERUP, Ester, 1983 [1970]. *La Femme face au développement économique*. Paris, Presses universitaires de France (traduction française de l'ouvrage paru en 1970).
- BOSERUP, Ester, 1989. «Population, the status of women, and rural development», dans G. MCNICOLL et M. CAIN, éd. *Rural Development and Population: Institutions and Policy*. New York, Population Council : 45-60.
- BOYE, Abd-El-Kader, 1987. *La Condition juridique et sociale de la femme dans quatre pays du Sahel*. Bamako, Études et travaux de l'USED, 9, 430 p.
- CAMARA, Sory, 1977. «Femmes africaines, polygamie et autorité masculine», *Ethnopsychologie*, 32 : 43-53.
- CERPOD, 1991. *État civil du Mali. Données brutes, 1987*. Bamako, CERPOD/ Direction nationale de la statistique et de l'informatique (République du Mali), 741 p.
- CHESNAIS, Jean-Claude, 1986. *La Transition démographique*. Paris, PUF-INED, 580 p.
- CHOJNACKA, Helen, 1980. «Polygyny and the rate of population growth», *Population Studies*, 34, 1 : 91-107.
- CHOJNACKA, Helen, 1993. «La nuptialité dans les premières étapes de la transition démographique», *Population*, 2 : 307-324.
- CLIGNET, Remi, 1970. *Many Wives, Many Powers*. Evanston, Northwestern University Press.
- CLIGNET, Remi, 1987. «On sait que la polygamie est morte : vive la polygamie», dans D. PARKIN et D. NYAMWAYA, éd. *Transformations of African Marriage*. Manchester, International African Seminars, New Series, no 3 : 199-209.
- CLIGNET, Remi, et Joyce SWEEN, 1969. «Social change and type of marriage», *American Journal of Sociology*, 75 : 123-145.
- DENTI, Ettore, 1968. «Participation des populations urbaines et rurales à l'activité économique selon le sexe et l'âge», *Revue internationale du travail*, 98, 6 : 581-609.
- DORJAHN, Vernon R., 1959. «The factor of polygyny in African demography», dans W. R. BASCOM et M. J. HERSKOVITS, éd. *Continuity and Change in African Cultures*. University of Chicago Press : 87-112.
- DROY, Isabelle, 1990. *Femmes et développement rural*. Paris, Éd. Karthala.
- GBANGOU, A., et L.-M. DAKUYO, 1988. *Étude des activités économiques*. Communication présentée lors du séminaire de présentation des résultats du recensement du Burkina Faso de 1985.
- GENDREAU, Francis, et Françoise GUBRY, 1988. *La Nuptialité en Afrique noire : niveaux, tendances et caractéristiques socio-économiques*. Communication présentée lors du Congrès africain de population, Dakar.

- GERVAIS, Raymond, et Richard MARCOUX, 1993. «Saving franco-phone Africa's statistical past», *History in Africa*, 20 : 385-390.
- GOLDMAN, Noreen, et Anne PEBLEY, 1989. *Demography of the Marriage Market in Sub-Saharan Africa and South Asia*. Communication présentée lors du Congrès international de la population, New Delhi : 175-187.
- GOODE, William, 1970. *World Revolution and the Family Patterns*. New York, Free Press.
- GOODY, Jack, 1973. «Polygyny, economy and the role of women», dans J. GOODY, éd. *The Character of Kinship*. Londres, Cambridge University Press : 175-190.
- GREGORY, Joel, Marie-Hélène SAINT-PIERRE et Alan SIMMONS, 1986. «Structure démographique des ménages et comportements démographiques en Haute-Volta», dans D. GAUVREAU, J. GREGORY, M. KEMPENEERS et V. PICHÉ, dir. *Démographie et sous-développement dans le Tiers-monde*. Montréal, McGill University, Centre for Developing-Area Studies.
- GUBRY, Françoise, 1984. *Analyse de la nuptialité*. Yaoundé, IFORD, Série Les documents pédagogiques de l'IFORD.
- KAUFMANN, G., R. LESTHAEGHE et D. MEEKERS, 1988. «Les caractéristiques et tendances du mariage», *Population et sociétés en Afrique au sud du Sahara*. Paris, L'Harmattan : 217-248.
- LASSONDE, Louise, 1986. «La migration internationale marocaine : stratégie des ménages et promotion sociale», dans D. GAUVREAU, J. GREGORY, M. KEMPENEERS et V. PICHÉ, dir. *Démographie et sous-développement dans le Tiers-monde*. Montréal, McGill University, Centre for Developing-Area Studies.
- LECAILLON, Jacques, et Christian MORISSON, 1986. *Politiques économiques et performances agricoles. Le cas du Mali, 1960-1983*. Paris, OCDE, 187 p.
- LEE, Gary L., et Les B. WHITBACK, 1990. «Economic systems and rates of polygyny», *Journal of Comparative Family Studies*, 21, 1 : 13-24.
- MARCOUX, Richard, 1994. *Le Travail ou l'école. L'activité des enfants et les caractéristiques des ménages en milieu urbain au Mali*. Série Études et travaux du CERPOD, 12, janvier, 200 p.
- MARCOUX, Richard, 1995. «Fréquentation scolaire et structure démographique des ménages en milieu urbain au Mali», *Cahiers des sciences humaines*, 31, 3 : 655-674.
- MARCOUX, Richard, et Victor PICHÉ (à paraître). «Crise, pauvreté et nuptialité à Bamako», dans Francis GENDREAU, dir. *Crises, pauvreté et changements démographiques dans les pays du Sud*. AUPELF-UREF.
- MARCOUX, Richard, Mouhamadou GUEYE et Mamadou Kani KONATÉ, 1995. «La nuptialité : entrée en union et types de célébra-

- tion à Bamako», dans D. OUÉDRAOGO et V. PICHÉ, dir. *L'Insertion urbaine à Bamako*. Paris, Karthala : 116-144.
- MASON, Karen OPPENHEIM, et V. T. PALAN, 1981. «Female employment and fertility in peninsular Malaysia: Maternal role incompatibility hypothesis reconsidered», *Demography*, 18, 4 : 549-575.
- MURDOCK, G. 1967. «Ethnographic atlas : A summary», *Ethnology*, 6.
- NATIONS UNIES, 1995. *Aperçu de la situation démographique dans le monde en 1995*. New York, Nations Unies, 50 p.
- PILON, Marc, 1988. *Contribution à l'analyse de la polygamie*. Communication présentée lors du Congrès africain de population, Dakar.
- RÉPUBLIQUE DU MALI, 1985a. *Analyse du recensement de 1976. Caractéristique démographiques*. Bamako, République du Mali/FNUAP/Institut du Sahel, 243 p.
- RÉPUBLIQUE DU MALI, 1985b. *Enquête démographique du Mali, 1985. Manuel de collecte des données (version corrigée)*. Bamako, Ministère d'État chargé du plan.
- RÉPUBLIQUE DU MALI, 1987. *Programmation décennale des investissements. Étude du développement urbain de Bamako*. Bamako, Banque mondiale.
- RÉPUBLIQUE DU MALI, 1993. *Mali. Profil de la pauvreté*. Bamako, Ministère de l'Économie et des Finances et du Plan, 60 p.
- ROMANIUC, Anatole, 1967. *La Fécondité des populations congolaises*. Paris, Mouton.
- RONDEAU, Chantal, 1989. «Les restauratrices de la nuit à Bamako», *Travail, capital et société*, 22, 2 : 262-287.
- STEADY, Filomina CHIOMA, 1987. «Polygamy and the household economy in a fishing village in Sierra Leone», dans D. PARKIN et D. NYAMWAYA, éd. *Transformations of African Marriage*. Manchester University Press, International African Institute : 211-230.
- SWEEN, Joyce, et Remi CLIGNET, 1974. «Type of marriage and residential choices in an African city», *Journal of Marriage and the Family*, 36 : 781-793.
- THORÉ, Luc, 1964. «Polygamie et monogamie en Afrique noire», *Revue de l'action populaire* : 807-821.
- UNICEF, 1989. *Enfants et femmes du Mali*. Paris, Éd. UNICEF.
- UNITED NATIONS, 1988. *First Marriage: Patterns and Determinants*. New York, ONU.
- VAN DE WALLE, Étienne, et John KEKOVOLÉ, 1984. *The Recent Evolution of African Marriage and Polygyny*. Communication présentée à la conférence de la Population Association of America, Minneapolis.